

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Coufin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (27) :

BEAL Michel, EYMAR Louis-Eric, SORCE Rose-Marie, SAINT-MARCEL André, EMONET Elisabeth, BANCOD Hervé, COLOMBET Agnès, LETEROUIN Corinne, GABAYET Catherine, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, CLAISSE Pascal, EL HAGE Henriette, TITH Audrey, MORISET Kamila, SAINT-JOANIS Pierre, MERMILLOD-BLONDIN Luc, MASSELOT François, VANDEPITTE Brice, BLANC Adrien, RIGAUD Vincent, GONDA Frédéric, PASQUET-CHARDRON Manuella, COUTIÈRE Benjamin, CHIAMPO Claire, BASSET Thierry, LARDET Frédérique

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :

BUREL Sylvia a donné pouvoir à EYMAR Louis-Eric  
VIÉVARD Bernard a donné pouvoir à SAINT-MARCEL André

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/04/2026  
Date d'affichage : 03/04/2026

Françoise JOSSERAND a été élue secrétaire de séance.

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 13.04.2026  
Et publication le : 16.04.2026  
Le Maire,



## Associations locales : désignation des représentants au Centre de Pratique Musicale du Lac (CPML), association du pays du Laudon et Cinélaudon

**Vu** l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. »

**Considérant** que dans le cadre de ces dispositions et suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil Municipal doit désigner ses représentants dans certaines associations locales :

### **CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE DU LAC (CPML)**

En application des statuts du CPML approuvés le 20 juillet 2005, le Centre de Pratique Musicale du Lac (C.P.M.L.) a pour but de favoriser et développer la pratique et l'expression musicale et vocale par la gestion d'une école de musique intercommunale, par l'appui apporté aux sociétés musicales et chorales, par la coordination des initiatives prises pour faire partager par un plus grand nombre la pratique, l'expression, la création et l'initiation musicale, y compris l'organisation de manifestations.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un représentant de la commune de Saint-Jorioz, membre de droit.

Il est proposé au conseil municipal de désigner son représentant à l'association du CPML :

<b>Rose-Marie SORCE</b>	Titulaire
<b>Henriette EL HAGE</b>	Suppléant

## ASSOCIATION DU PAYS DU LAUDON

En application des statuts de l'Association du Pays du Laudon du 11 décembre 2001, l'association du Pays du Laudon a pour but de :

- rassembler, préserver et conserver le patrimoine et le faire connaître,
- gérer la Maison de Pays du Laudon, propriété de la commune de Saint-Jorioz,
- promouvoir des animations, organiser des expositions et toutes manifestations tendant à faire connaître les activités passées et présentes
- recevoir le public au cours des expositions, ainsi que des groupes qui en font la demande.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un représentant de la commune de Saint-Jorioz.

Il est proposé au conseil municipal de désigner son représentant à l'association du Pays du Laudon :

<b>Rose-Marie SORCE</b>	Titulaire
<b>Véronique CANET</b>	Suppléant

## ASSOCIATION DU CINE LAUDON

En application des statuts de l'Association du Ciné Laudon du 09/12/2009, l'association a pour objet le développement de la culture cinématographique dans le pays du Laudon, en organisant toute manifestation susceptible de promouvoir le développement d'activités sociales, éducatives et culturelles.

Les statuts de l'association prévoient la désignation de deux représentants de la commune de Saint-Jorioz.

Il est proposé de désigner au conseil municipal de désigner deux représentants pour l'Association Ciné Laudon :

<b>Rose-Marie SORCE</b>	Titulaire
<b>Henriette EL HAGE</b>	Suppléant

## LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 13 avril 2026

Le secrétaire de séance,  
Françoise JOSSERAND



Le Maire,  
Michel BEAL

